

1819, on découvre des gisements de charbon près du village de Gouhemans. L'entreprise Gillet et Cie obtint la concession... Bientôt les forages firent découvrir du sel.

Sans égard au monopole que se réservait l'Etat, Parmentier et Gillet exploitèrent le gisement, et réalisèrent des bénéfices. Les Domaines ne l'entendirent pas ainsi. Poursuites, condamnations, confiscations.

Le gouvernement prend des mesures pour que les faits soient complètement éclaircis et qu'ils produisent les conséquences légales qu'ils doivent avoir. A la chambre des Pairs, Teste, l'ancien ministre invoque son honneur... et termine en niant toute participation aux faits reprochés. Le président recommande néanmoins la réserve.

Une information, prescrite par le roi, est menée avec impartialité par M. Delangle qui renvoie l'affaire devant la Chambre des Pairs. Inculpé, Teste se rendit auprès de Guizot, il déclara que, « s'il était abandonné, il dirait devant la Cour des Pairs, tout ce qu'il avait vu. »

Le roi regrettait d'avoir ordonné l'information et l'entrevue avec le chancelier dégénéra en scène violente comme nous l'indique Victor Hugo :

« Comment, monsieur le Chancelier, vous n'aviez pas assez d'un de mes ministres ! Il vous en a fallu un second ! Vous prenez Teste à présent ! Ainsi, j'ai passé dix-sept ans à relever le pouvoir en France ; en un jour, en une heure, vous le faites retomber, vous détruisez l'ouvrage de mon règne... »

Louis-Philippe sentit sous lui, craquer le trône.

Les débats furent ouverts le 7 juillet ; tous les Pairs siégeaient. L'acte d'accusation lu, il n'y avait plus trois accusés, mais quatre, avec M. Pellapra, banquier. Pendant l'absence de ce dernier (Pellapra ayant franchi la frontière) : Cubières protège Teste, Teste protège Cubières, Parmentier cherche à accabler les autres.

A l'ouverture de l'audience du 9, le greffier lit des lettres de Cubières dans lesquelles on su que Pellapra avait versé 100 000 francs pour Teste, que lui avait remis Cubières ; des lettres originales qu'avait communiqué Mme

Pellapra confirmèrent ces faits. Cubières comprend qu'il ne peut plus défendre Teste. Il avoue.

A l'audience suivante, le bruit court que Teste a tenté de se suicider sans sa cellule. Son fils, assis auprès de lui, lui avait passé ses pistolets. La première arme rata, la seconde, posée sur le côté gauche de la poitrine ne causa qu'une contusion... Passons.

La Cour délibère quatre jours. Le 17 juillet, elle rend son arrêt. Les trois accusés sont condamnés à la dégradation civique ; Teste, en outre, à trois ans de prison et 94 000 francs d'amende ; Cubières et Parmentier, à 10 000 francs d'amende.

Les Domaines, à leur tour, intentent un procès à la Société des Mines de Gouhenans. La saline des Epoisses sera fermée.

Parmentier, rentré à Lure, y meurt le 29 octobre suivant, âgé de cinquante-six ans.

Testé, transféré à la Conciergerie, il mourra, sa peine achevée, en 1852.

Pellapra revint de Liège et se constitua prisonnier fin juillet 1847. Il fut condamné comme ses co-accusés.

Despans de Cubières retint des sympathies. Les journaux publièrent une lettre de sa femme, qui se terminait ainsi :

« ... On lui a ôté sa pairie. Son grade, tout, jusqu'à sa dignité de citoyen... Il conserve ses cicatrices. »

Le général déchu vivait modestement et travaillait à sa réhabilitation. Elle fut prononcée par la Cour de Lyon le 17 août 1852, un an avant sa mort qui survint le 6 août 1853. Il était âgé de soixante-sept ans.